



## Le S3PI de l'Artois vous relaye quelques informations

Bonjour à tous, toute l'équipe du S3PI de l'Artois vous présente ses meilleurs voeux en ce début d'année.

Au programme de ce nouveau numéro, vers une adaptation de la politique de l'eau face au dérèglement climatique, concertation publique sur le nucléaire .

Pour rappel, cette lettre vise à relayer un certain nombre d'informations en lien avec l'adn du S3PI Artois. Ainsi les propos tenus dans les articles associés à cette lettre hebdomadaire n'engagent que leurs auteurs.

Bonne lecture,

L'équipe du S3PI Artois



## FOCUS

### **Hauts-de-France :**

#### **Banque de France :**

La Banque de France a publié les tendances régionales Hauts-de-France pour le mois de décembre 2023. Dans l'industrie, on note une diminution globale de la production. Pour le mois de janvier, les industriels anticipent une stabilité.

[Consulter les tendances régionales du mois de décembre 2023](#)

#### **Arcelor poursuit sa transition verte à Dunkerque**

ArcelorMittal a confirmé son plan d'investissement de 1,8 milliard d'euros pour décarboner son usine sidérurgique de Grande-Synthe près de Dunkerque. Ce projet, qui inclut 850 millions d'euros d'aide publique récemment validée par la Commission européenne, vise à remplacer deux des trois hauts fourneaux de l'usine par des fours électriques d'ici à 2027. Initialement chiffré à 1,7 milliard d'euros avec une composante de décarbonation à Fos-sur-Mer, le projet a été ajusté en raison d'un "redimensionnement" économique à Dunkerque. Un schéma de financement spécifique à Fos est en cours de finalisation, tandis que le site accueillera un four électrique d'ici à 2030, ainsi qu'un nouveau "four-poche" pour compenser les changements et augmenter la part d'acier recyclé dans le processus, un projet complémentaire estimé à 73 millions d'euros et devant être opérationnel dans les prochains mois.

[Actu-Environnement : " Décarbonation de l'industrie : ArcelorMittal valide son plan d'investissement pour Dunkerque " - 15/01/2024](#)

Sur le même sujet :

[Usine-Nouvelle : ArcelorMittal et l'Etat français investissent 1,8 milliard d'euros pour réduire les émissions du groupe à Dunkerque](#)

[Environnement magazine : "L'Etat apporte son soutien à la décarbonation du site d'ArcelorMittal à Dunkerque" - 16/01/2024](#)

### **Artois :**

### ISDD : Reprise de la concertation à Hersin-Coupigny

La concertation sur le projet d'installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) à Hersin-Coupigny, porté par SARPI Veolia, reprend en 2024 et durera jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique prévue en septembre. Trois "temps publics" sont planifiés, avec le premier le 1er février. Le dossier de demande d'autorisation environnementale devrait être déposé début de l'été, avec un retard d'un an par rapport aux prévisions. L'ISDD hersinoise est conçue pour stocker 100 000 tonnes de déchets dangereux par an, sans inclure les déchets inflammables, corrosifs ou radioactifs, et est prévue pour une durée de 20 à 25 ans. La région des Hauts-de-France n'a pas eu d'ISDD depuis 1994.

[La Voix du Nord : "La concertation sur le stockage de déchets dangereux va reprendre le 1er février à Hersin-Coupigny" - 10/01/2024](#)

[En savoir plus sur le projet d'ISDD des Dièves en Hauts-de-France](#)



## RISQUES TECHNOLOGIQUES

### La Société Bolloré Logistics mise en demeure

Le préfet de la Seine-Maritime a mis en demeure la société Bolloré Logistics de mettre en conformité la sécurité incendie d'un de ses sites à Grand-Couronne, près de Rouen. Cette décision fait suite à un incendie survenu il y a un an dans un entrepôt loué par la même société, où 12 500 batteries automobiles en lithium et plus de 70 000 pneus ont pris feu. L'arrêté préfectoral indique que le bâtiment actuel ne dispose pas des moyens suffisants pour lutter contre l'incendie. Bolloré Logistics a été sommé de réaliser les travaux nécessaires avant le 15 mars 2024 pour mettre en conformité les moyens de lutte contre l'incendie. Le site présente sept non-conformités, et la préfecture a rendu cette mise en demeure publique, suscitant des critiques quant à l'absence d'amende dans cette affaire.

[Ouest-France : "Un an après l'incendie près de Rouen, la société Bolloré Logistics prise en défaut de sécurité" - 17/01/2024](#)



Le **FAR TOUR** se poursuit avec la mise en ligne de la présentation du site RECYTECH.

**Vous ne visualisez pas la vidéo ?  
cliquez ici**



## SANTÉ-ENVIRONNEMENT

### Consultation de la Commission européenne sur la Réutilisation des Eaux Usées pour l'Irrigation : Vers un Renforcement des Normes et des Précautions

La Commission européenne sollicite des commentaires sur un projet d'acte délégué visant à affiner la gestion des risques liés à la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation agricole. Ce projet, en réponse au règlement de

2020, propose des précisions sur divers aspects tels que la description des systèmes, le stockage, la distribution, les méthodes d'irrigation, les parties prenantes, les dangers potentiels, et introduit des conditions pour des mesures barrières en cas d'utilisation d'eau de qualité inférieure. Les nouvelles indications, si adoptées, entreront en vigueur vingt jours après leur publication au Journal officiel de l'Union européenne.

[Actu-Environnement : "Reut pour l'irrigation : la Commission européenne consulte sur des précisions sur la gestion des risques" - 12/01/2024](#)

#### **PFAS : Rejet de l'appel des associations dans la Vallée de la Chimie**

Les actions judiciaires liées à la pollution aux PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) rencontrent des obstacles, comme en témoigne le récent rejet par la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Lyon de l'appel déposé par l'association Notre Affaire à tous et d'autres parties contre l'ordonnance du juge des libertés et de la détention. En mai 2023, ces parties avaient initié une procédure d'urgence contre la société Arkema, demandant de limiter les rejets de PFAS à un seuil inférieur à celui autorisé par l'arrêté préfectoral et de réaliser une campagne de mesure de la contamination de l'environnement. Le juge des libertés avait rejeté la requête en novembre. La chambre de l'instruction, lors de l'appel, a statué que seuls le procureur de la République et la personne visée par les mesures conservatoires peuvent faire appel. Les victimes, privées de cette possibilité, envisagent un pourvoi en cassation, dénonçant la violation du droit à un recours effectif. Parallèlement, l'Agence régionale de santé a publié des résultats inquiétants sur l'eau potable en Auvergne-Rhône-Alpes, suscitant des préoccupations supplémentaires. Des plaintes ont été déposées en Haute-Savoie suite à la découverte de PFAS dans l'eau potable à Annecy et à Rumilly.

[Actu-Environnement : " PFAS dans la Vallée de la chimie : la requête en appel jugée irrecevable" - 16/01/2024](#)

[Accéder à la consultation](#)



## TRANSITION ECOLOGIQUE

#### **Diversification énergétique des entreprises : Face à la volatilité des prix, une quête de solutions durables et collaboratives**

Les entreprises, confrontées à la volatilité des prix de l'énergie due à la crise actuelle, cherchent à diversifier leurs solutions énergétiques pour sécuriser leurs approvisionnements à moyen et long terme. Les défis incluent la fin de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique et l'incertitude quant aux dispositifs succédant à ce régime. De plus, avec l'électrification croissante des usages, la demande d'électricité pourrait augmenter. Les entreprises se tournent vers l'autoconsommation et les contrats d'achat direct d'électricité à long terme (PPA) pour assurer la stabilité des prix. Cependant, la transition énergétique est souvent freinée par l'attente de solutions matures, et de nombreuses entreprises collaborent et attendent les résultats d'expérimentations avant de prendre des mesures concrètes. En parallèle, pour couvrir les besoins en chaleur, les entreprises explorent des alternatives telles que l'électrification, l'hydrogène, le biogaz, et la chaleur en réseau, mais font face à la nécessité d'attendre que certaines solutions deviennent matures. La diversification des approvisionnements et la collaboration entre entreprises semblent être des stratégies clés dans cette quête pour décarboner et sécuriser l'approvisionnement énergétique.

[Actu-Environnement : "Energie : les entreprises misent sur un panel de solutions" - 17/01/2024](#)

## POLITIQUES PUBLIQUES

#### **Un nouvelle Concertation publique sur la prolongation des réacteurs nucléaires :**

La France lance une concertation publique sur la prolongation des réacteurs nucléaires au-delà de quarante ans d'activité. La mission, pilotée par le Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN), concerne vingt réacteurs de 1 300 mégawatts électriques (MWe) en activité. Cette démarche volontaire, supervisée par deux garants de la Commission nationale du débat public, s'étend jusqu'au 30 juin et s'inscrit dans le quatrième réexamen périodique lancé en 2017. La prolongation au-delà de

quarante ans nécessitera un réexamen périodique complet et favorable à la poursuite de l'activité, soumis à une procédure longue et publique.

[Actu-Environnement : "Nucléaire : le public invité à s'exprimer sur la prolongation des réacteurs de 1 300 MW" - 18/01/2024](#)

[Accéder à la concertation](#)

### **Vers une adaptation de la politique de l'Eau face au dérèglement climatique**

La mission d'information de la commission du développement durable de l'Assemblée nationale a présenté ses 81 propositions pour adapter la politique de l'eau aux défis du dérèglement climatique. Les axes principaux comprennent la restauration des continuités écologiques et la préservation des zones humides, le maintien de l'infiltration en milieu urbain avec des études obligatoires évaluant les zones favorables à l'infiltration, l'encouragement à la sobriété par des primes à l'installation de matériel hydroéconome, et la lutte contre les fuites d'eau en identifiant les réseaux les plus fuyards. La mission propose également de définir des usages autorisés pour chaque type d'eau non conventionnelle, d'encourager la transition du modèle agricole avec une optimisation de l'usage de la ressource en eau, et de mettre à jour les règles de priorités entre les usagers de l'eau en établissant une hiérarchie plus claire des usages économiques de l'eau.

[Actu-Environnement : "Changement climatique : les 81 propositions de députés pour adapter la politique de l'eau" - 17/01/2024](#)

### **Vers une accélération des raccordements Electriques pour la décarbonation industrielle**

Le ministère de la Transition énergétique propose un projet de décret dans le cadre de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER). Ce texte vise à faciliter et accélérer les raccordements au réseau de transport d'électricité, en dispensant d'évaluation environnementale les travaux nécessaires pour connecter des sites de production ou de stockage d'hydrogène, ainsi que des installations industrielles. Le décret énumère les critères d'éligibilité des sites industriels, basés sur leurs émissions de gaz à effet de serre, incitant les 50 sites les plus émetteurs à mettre en place des stratégies de décarbonation. Cependant, l'inscription sur la liste n'entraîne pas automatiquement une dispense d'évaluation environnementale, cette décision dépendant du ministre de l'Environnement après examen d'un dossier argumenté fourni par le gestionnaire du réseau. L'objectif global est d'accélérer les travaux nécessaires au développement ou au renforcement du réseau électrique en lien avec les projets de décarbonation des sites industriels. Le projet de texte est ouvert à la consultation publique jusqu'au 24 janvier.

[Actu-Environnement : "Électrification de l'industrie : un décret prévoit d'accélérer le déploiement des réseaux" - 05/01/2024](#)

[Accéder au projet de Décret](#)

[Participer à la consultation publique](#)

## **Textes Officiels**

### **Arrêté du 22 décembre 2023**

Arrêté modifiant l'arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

[Legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)

S3PI de l'Artois  
12 Avenue de Paris  
Centre Jean MONNET  
62400 Béthune  
[www.s3pi-artois.fr](http://www.s3pi-artois.fr)



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur S3PI-Artois.

[Se désinscrire](#)

